

des derniers restes de ce style qu'ait épargnés le XVII^e siècle auquel nous devons la transformation de notre ville. C'est à ce titre que j'ai cru pouvoir vous en montrer à la fois l'existence et la disparition. En voici un croquis pris à la hâte, et que j'aurais fait plus précis si j'avais prévu que, quelques semaines encore, il n'y aurait plus à dessiner que des décombres.

Ici et là, dans les autres parties de la ville, d'ailleurs, on voit encore des fragments de ces monuments qui s'en vont. Il y a, en face du portail de l'Eglise St-Malo, une ravissante maison mûre pour la démolition (1). Et ailleurs l'église romane des barons de Bricquebec va la suivre. On peint ou l'on moule les traits de l'homme appelé à mourir ; que ne crayonne-t-on, que ne fait-on photographe sa maison ou ses édifices, qui meurent aussi ? Ne pourrions-nous tirer de là sujet d'une collection qui ne serait pas la moins intéressante du fonds de notre société, et qui débute si magistralement grâce à notre si artistique donateur M. Buhot ?

(1) Félicitons nos collègues de la Municipalité de Valognes d'avoir conservé la tourelle élégante de cette jolie maison.

LEMARQUAND.



ESSAI

SUR

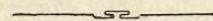
La Confrérie de Sainte-Cécile

Et la musique religieuse à Valognes
dans le passé.



SOMMAIRE :

Sainte Cécile, patronne des musiciens. — Son autel dans l'église St-Malo de Valognes. — Sa confrérie. — Société philharmonique. — Confrérie de Sainte-Cécile et les écoles. — Le Directeur de la confrérie et l'organiste. — La "Fleurty". — La musique et les offices funèbres. — La confrérie de Sainte-Cécile et la boiserie du sanctuaire de l'église St-Malo de Valognes. — Conclusion.



Les musiciens ont choisi Sainte-Cécile pour patronne parce que, d'après ses *Actes*, elle aimait à joindre la musique instrumentale à la musique vocale en chantant les louanges du Seigneur.

Je me propose de vous montrer brièvement com-

bien le culte de cette aimable vierge et l'art qu'elle protège, furent en honneur chez nous dans le passé.

Aujourd'hui je choisis ce sujet de préférence à tout autre, d'abord parce que nous sommes dans l'octave de la fête de la Sainte, et en outre,

...si parva magnis componere licet,

parce que ces petites recherches d'histoire locale me ravivent dans la mémoire les souvenirs bien doux d'une visite faite à Rome en Avril 1893 et en Mai 1897, à la crypte de Sainte-Cécile, dans le cimetière souterrain de St Caliste et, dans le Transtévère, à la magnifique Eglise qui abrite les reliques de la jeune vierge romaine martyrisée vers la fin du second siècle, ainsi que la statue de la sainte, — cette œuvre vraiment surprenante de Stefano Maderno qui l'a représentée légèrement vêtue et couchée dans la position où fut trouvé son corps, lorsqu'on ouvrit son tombeau, en 1599.

..

Autrefois, jusqu'en l'an 1727, il y avait un grand nombre d'autels dans l'église Saint-Malo de Valognes. L'un d'entre eux était dédié à Sainte-Cécile. Il s'appuyait contre le pilier du banc d'œuvre qui est situé vis-à-vis la chaire. Nous en trouvons la preuve dans cette inscription gravée jadis sur ce pilier, et dans la note qu'il précède, dans le manuscrit de Mangon du Houguet conservé à la bibliothèque de Valognes :

« Au pilier de la croisée qui soutient la lanterne,
« au costé duquel *vers le bas de l'église est attaché*
« *l'autel Sainte-Cécile*, est un carreau vers l'autel de
« la Sainte Vierge qui est attaché au pilier du chœur,
« où est gravé :

« Cy-devant Notre-Dame gisent Noble Homme
« Thomas Lours, escuyer, en son vivant seigneur de
« saint Andrieu de Valjouais(1) et damoiselle Guille-
« mine de Briqueville, sa femme, laquelle trépassa le
« XV jour de janvier l'an mil CCCCLXXIII, et
« le dit escuier le XXII^e jour de Juillet l'an mil
« CCCCLXXV. Et de leurs biens a esté cest pilier
« et arc que ont fait faire et donné leurs enfants l'an
« mil CCCCLXXVIII. Priez Dieu pour eux. »

De son côté, Mgr de Loménie de Brienne en déterminait ainsi l'emplacement dans le procès-verbal (2) de la visite de l'église Saint-Malo, qu'il fit du 7 au 22 Mai 1699 : « Sous la seconde arcade du bas costé
« droit de l'église (en remontant vers le chœur), se
« trouvent deux chapelles, l'une de Sainte-Cécile,
« adossée à un des piliers qui portent la lanterne ;
« l'autre de Notre Dame, etc., etc. »

C'est sans doute à la construction de cet autel que l'on doit la mutilation des colonnettes qui restent

(1) Le Valjouais dont Thomas Lours était seigneur, se trouve dans la commune de Gavray. Il est probable que le carreau qui portait autrefois l'inscription est la pierre en forme d'écu qui fait saillie au-dessus du banc d'œuvre.

(2) La minute de ce procès-verbal de 40 pages in-folio se trouve à l'évêché et la copie dans les archives de la Fabrique.

maintenant disgracieusement suspendues au fût du pilier. L'autel dissimulait probablement le mal ; mais, depuis sa disparition, il est difficile de ne pas déplorer le tort qui en est résulté pour une des plus belles colonnes de l'église. Il faudrait évidemment l'autel avec le pilier ou sans l'autel ce pilier dans toute son intégrité. Mais c'est fait et je m'incline, ici du moins, devant les faits accomplis !

J'ai raisonné dans l'hypothèse que l'autel aurait été placé là postérieurement à la construction pleine et entière du pilier. Mais il est tout aussi possible que ce qui nous paraît aujourd'hui comme une mutilation ait été primitivement fait avec l'intention arrêtée de combler cette lacune par le monument aujourd'hui détruit. Nous jugeons d'après ce qui frappe maintenant la vue ; mais on ne saurait, sans injustice, rendre le passé responsable de ce que, pour d'autres exigences, on a cru devoir détruire dans l'ensemble de l'œuvre.

A l'autel de Sainte Cécile se rattachait une Confrérie du même nom sur laquelle nous avons recueilli les quelques détails qui suivent :

En 1594, « discrète personne maistre Richard Le « Jacquetel, preste, chanoigne de l'église collégiale « monsieur Saint-Malô de Valognes » donnait une rente de 6 livres tournois « pour estre faict et célé-

« brey un service canonial au jour madame Sainte « Cécile ». La veille de la fête, on faisait une procession solennelle avec station devant l'autel. Il y avait pour cela une rente de 40 sols, assise sur une maison proche les Capucins, rue du Bourg-Achard, et ces quarante sols étaient pour la confrairie de Ste Cécile.

Je trouve, dans un compte de 1650, le nom d'un autre prêtre, Jacques Le Hartel, qui avait aussi fondé une rente de 6 livres tournois pour être distribuée *proæ manibus*, de la main à la main, après cette procession. Ce n'est pas tout. « Pierre Basan, écuyer, « seigneur de Quierqueville, avait donné une rente « de 15 livres tournois, pour quoy la *communauté* « s'était obligée de chanter le jour Sainte-Cécile, en « la présence *des confrères d'icelle*, *Libera me* en « musique, dans le chœur, avec le *Languentibus* et le « *De profundis*. »

On appelait autrefois, on le sait, *communauté*, ou plus simplement les communs, les élus du clergé, de la noblesse et des bourgeois qui délibéraient, sous le *consentement de justice* de toutes les affaires qui concernaient les intérêts de l'église et de la ville en général.

Notons en outre en passant que la rente Basan fut amortie en 1605 et que l'argent provenant du ramortissement aida à faire le pupitre qui était sur la porte du chœur, c'est-à-dire le Jubé démoli au commencement du XVIII^e siècle, sur lequel montaient les ecclésiastiques chargés de chanter les leçons de l'office et l'Évangile.

Quelle était cette confrérie que nous voyons deux fois mentionnée dans les deux dernières fondations ? Était-ce, avec le caractère religieux de l'époque, quelque association analogue à ces sociétés que nous appelons maintenant sociétés philharmoniques, ou bien était-ce un corps de musiciens attaché par des pratiques particulières, au service de l'église, pour relever la majesté de ses pompes et de ses cérémonies ? Je n'ose rien affirmer ; mais ce que je peux dire en toute assurance, c'est que le goût de la musique était autrefois en grande vigueur à Valognes, surtout dans la célébration de l'office divin.

Plusieurs fondations furent faites pour enseigner la musique dans les écoles et, dans plusieurs autres, on réclamait l'orgue et la musique pour la célébration des fêtes et même pour les offices funèbres.

« En 1534, il n'y avait aucun lieu propriétaire pour les écoles et demeure des maîtres, mais par louage faisaient le plus souvent échange de maisons et lieux qui ne pouvaient pas toujours être facilement trouvés. » Noble homme Nicolas Lepoittevin, sieur du Moustier, remédia à cet inconvénient en affectant à l'usage permanent d'école « une maison et mesnage « et boelle et jardin, jusques à la rivière du Merderet » qu'il laissa au nom et administration du trésor de l'église. Or, on lit dans cet acte du 7 Juin

que l'école était fondée « pour la doctrine et instruction des mœurs et sciences de *musique*, grandmaire, « rétorique, logique et autres, juxtes l'exigence du « lieu. » Voilà, si je ne me trompe, un assez riche programme pour une école de 1534.

Je ne peux m'empêcher de faire remarquer que dans nos écoles primaires on a voulu aussi comprendre l'enseignement de la musique. Vous voyez que nos devanciers nous avaient donné un bel exemple, suivi sans doute alors avec plus de succès. J'ai vu beaucoup d'écoles, dit à ce propos M. l'abbé Tollemer (1), et partout j'ai constaté que l'article concernant la musique n'était que pour mémoire. Ne fait pas chanter qui veut, je l'ai souvent regretté, et je pense, pour une foule de raisons que je pourrais déduire, que le peu de développements donné à l'art musical dans les populations est infiniment regrettable. Mais revenons à nos moutons.

D'autres bienfaiteurs de notre église se plurent à encourager ce goût de la musique chez les écoliers où plus tard devaient se recruter les membres de la Confrérie de Ste Cécile. Je ne citerai que Thomas La Guette, celui, je crois, qui avait donné à l'église le Clos à Lours. Il avait établi dans sa fondation « que des enfants de voix puériles, les *mieux instruits en l'art de musique* assisteraient aux services » canoniaux qu'il avait institués ; qu'ils chanteraient « le plus harmonieusement possible le *Sub tuum*,

(1) Voy. *Journal de Valognes*, n° du 17 Juillet 1862.

« pendant que le prestre s'abilleroit, et que ces en-
« fants seraient natifs dudict lieu de Vallongnes.
« Lorsque les enfants venoient à perdre leurs voix
« puérilles, il devoit estre pourveu a leur rempla-
« cement par le curé ou vicaire, ou un des meilleurs
« chantres, receu par Guillaume Binguet et Jean
« Lucas, prestres vicaires dudict Vallongnes. Chacun
« des jeunes musiciens recevait cinquante sols. »

Je n'ai trouvé que cette analyse de la fondation La Guette. Attendu, est-il dit en note, que les Huguenots avaient ravagé et pillé les titres de l'église. Mais le nom de Guillaume Binguet, qui figure dans cet extrait, prouve que la donation dut être faite, vers 1560, puisque M. Binguet mourut en 1570, ainsi que le prouve l'inscription suivante conservée par Mangon du Houguet, inscription dont on voit encore les premières lignes au-dessus du côté droit du banc d'œuvre.

« Maître Guillaume Binguet, prêtre, ayant bien
« mérité de tout ce qui touche au ministère ecclésiast-
« tique, éminent par la sagesse de sa vie et la gravité
« de ses mœurs, se conciliant la faveur universelle,
« ayant, pendant quarante ans, rempli religieusement
« les fonctions de vicaire dans cette église, préoc-
« cupé même des intérêts de l'avenir, a donné une
« custode d'argent doré. Il a fondé XVIII sermons,
« aux jours solennels. Il a disposé les choses de ma-
« nière à ce qu'on fasse perpétuellement, tous les
« ans, l'office du *Saint nom de Jésus*, et beaucoup
« d'autres œuvres pieuses concernant la gloire
« d'un si grand Nom et l'honneur de la maison de

« Dieu. Mort dans une heureuse vieillesse, devant
« vivre à tout jamais dans nos souvenirs, il a été
« inhumé là, le VIII (lisez : le 6) des ides d'Avril,
« l'année MDLXX. »

Valognes, on le voit, a raison d'avoir toujours été fier de ses vicaires, dit encore M. Tollemer. M. Binguet semble avoir été la plus haute personnification des vertus et des bienfaits qui commandent le respect et la reconnaissance des populations. On ne voulut pas que ces sentiments demeuraient gravés seulement sur un des piliers de l'église où s'exerça un si long ministère. Le peuple donna à une des rues le nom de son vicaire vénéré et ce nom est resté : rue Binguet.

Dans les statuts que la confrérie du Saint-Sacrement se donna en 1641, pour remplacer ceux de 1426, nous lisons :

« Aux six enfants de cœur, le facturier donnera à
« chacun un sol, à charge de *chanter en musique* tous
« les dimanches, après vespres, une antienne, avec le
« verset, l'oraison, devant l'ymage de l'ange gardien,
« en l'honneur d'icellui ; aux deux petits coustours, à
« chacun un sol pour aider aux dits enfants à *chanter*
« laditte antienne. »

Je lis un peu plus loin dans ces mêmes statuts de 1641, à l'article relatif à la *procession dite des quatre saisons* :

« Immédiatement après complie, le sieur Curé,
« revestu d'une chape, assisté de quatre diacres,
« revestus d'aubes et de tuniques, portant encensoirs,
« exposera le Saint-Sacrement au peuple, pour l'ado-

« rer, tandis que *l'orgue et la musique* chantera une
 « antienne du Saint-Sacrement après laquelle le
 « clergé partira, où chaque chanoine portera une
 « chape. » Suit l'énumération des hymnes et repons
 à chanter durant la procession. Ensuite : « Estant de
 « retour dans l'église, le clergé se divisera en deux
 « parts au milieu de la nef et l'officiant ira porter
 « le Saint-Sacrement sur l'autel Saint-Simon (là où
 « est aujourd'hui la chaire), paré pour cet effet; puis
 « se seoirra dans une chaire à costé pendant qu'on
 « achèvera les prières. A la fin de l'hymne *Pange*
 « *lingua*, on dira l'antienne O Sacrum convivium,
 « puis on commencera le Magnificat, qui se *chantera*
 « *avec l'orgue et musique* ; après lequel on [re]pètera
 « l'antienne ; puis se dira l'oraison par l'officiant. A
 « la fin, *la musique ayant chanté un motet du Saint-*
 « *Sacrement*, on s'en retournera au chœur, où l'offi-
 « ciant, après avoir de rechef exposé le Saint-Sacre-
 « ment au peuple pour l'adorer, *tandis que l'orgue ou*
 « *musique entonnera quelque antienne*, le resserrera ;
 « et ainsi finira la procession. En laquelle les confrè-
 « res, à qui Dieu a donné les moyens, sont exhortés
 « par le respect qu'ils doivent à la présence de leur
 « Dieu et pour accompagner le Saint-Sacrement,
 « d'entretenir et faire porter une torche à leurs
 « frais à chaque procession. »

Cette noble confrérie de Sainte Cécile qui trouvait une puissante ressource dans les écoles, avait un directeur rétribué par le trésor. Dans un compte sans date, il est vrai, mais que je crois avoir été rédigé dans les premières années du XVII^e siècle, je

trouve : « Au sieur Jourdan, maître de musique, payé
 « cinquante livres sur son acquit. » Il semble même
 que le Directeur s'aidait d'artistes étrangers à la confrérie ; car je lis plus bas : « A Louis Couppey, dix
 « livres pour aider à chanter la musique. » Ce même
 compte semble prouver que les fonctions de maître
 de musique étaient distinctes de celles de l'organiste.
 On lit en effet un peu plus haut. « Payé la somme de
 « six vingt livres au sieur Couppey, organiste, pour
 « ses gages de jouer des orgues. » Ce *sieur* et ce
Louis semblent indiquer qu'il ne s'agit pas du même
 personnage ?...

..

C'est sans doute à la même confrérie que se rattachait ce que l'on appelait la (et selon d'autres le) *Fleuretis*.

Nous lisons dans *l'Etat et Journal des fondations existantes de l'église de Valognes* en l'année 1771, que « le Dimanche le plus proche du 18 Juillet, après les Vêpres, la procession pour les âmes du Purgatoire se faisait au cimetière de l'Hôtel-Dieu. En partant, on chantait le *Libera* ; dans le cimetière : la prose *Languentibus* EN FLEURTI avec l'oraison suivante, etc. »

D'après le dictionnaire de Trévoux, on donnait ce nom « au contre point fleuri, en tant qu'il est opposé au contre-point simple. C'était un chant où il y avait

des accords fort variés, avec fredons, roulements, martellements, tremblements, etc., etc. » Dans son *Dictionnaire liturgique du plain chant et de la musique d'église*, d'Ortigue (1802-1866) s'élève avec raison contre cette manie d'ornements qui venait corrompre l'exécution du chant sacré dans les temples chrétiens. « Les symphonistes modernes, écrit-il, s'étaient dit que le plain chant avait sa musique, que la musique avait sa rhétorique, et que cette rhétorique avait ses fleurs. C'est pourquoi ils imaginèrent quantité de jolies choses exprimées par les jolis noms de péri-clèse, contre-point, contre-point fleuri, chant sur le livre, etc. Du mot *contre-point fleuri* (*contrapunctus floridus*), on fit *fleuretis*, *fleurty*, *steurtis*, *fleurette*. Le *fleuretis* était improvisé; c'était le chant sur le livre et l'on peut juger si l'imagination des chantres et des clercs apportait toujours beaucoup de goût et beaucoup de convenance dans les solennités de l'office divin. »

Cette sorte d'enjolivement du chant, de broderie, d'ornement continu et improvisé, a complètement disparu depuis longtemps, et, aujourd'hui, nul ne songe à s'en plaindre.

Le nom de *Fleuretis* était proprement celui du chant lui-même; mais on le donnait aussi à l'ensemble des exécutants. Elle figurait sous ce nom aux processions; Mgr de Brienne a désigné la place qu'elle devait y occuper. Dans le règlement qu'il donnait en 1699, pour l'ordre des cérémonies, on lit ce qui suit : « Lorsque la *fleurty* ou faux bourdon se chantera aux processions, les musiciens se joindront *prope*

scolam, (auprès de l'école) mais entre les deux rangs de la procession, sans troubler le rang des deux lignes, à droite et à gauche, et sans y entrer. »

Ces simples détails suffisent pour faire voir quel développement la musique religieuse avait reçu autrefois dans la ville de Valognes, et quel actif concours elle aimait à prêter à la célébration des saints Offices.

∴

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que plusieurs fondations n'avaient été faites qu'à la condition expresse que l'*orgue* et la *musique* figureraient pour leur part aux offices qu'elles marquaient. Ainsi, avant 1718, une demoiselle Léonore Fouquet « fonda le service du jour Saint-Joseph, *orgue* et *musique*, plus une messe des défunts, moyennant vingt-sept livres six sols sept deniers de rente, » — qu'un sieur Jallot, seigneur de Jobourg, devait payer au trésor. De même, le sieur Barthélemy Le Feuvre, écuyer, seigneur d'Outteville la Grimonière, donnait, je ne sais à quelle époque, seize livres de rente « pour une messe en musique des défunts », et « les enfants de chœur et les pauvres » devaient avoir leur part. — Je n'ai malheureusement sur tout cela, grâce aux ravages des Huguenots et autres ravages, que de très incomplètes analyses. Mais cela suffit pour démontrer la faveur que la musique avait autrefois parmi nous, au point de l'associer, par fondations

expresses, même aux lugubres solennités de la mort. La *Confrérie Ste Cécile* n'avait pas sans doute été étrangère à la persistance d'un goût aussi développé.

Voilà ce que j'ai pu trouver de plus intéressant sur le culte de Sainte-Cécile dans notre église. La place que j'ai assignée à son autel est hors de toute contestation; il en est de même de l'existence de sa *confrérie*. Je donne, du reste, l'identité de cette confrérie avec le corps de musique, évidemment alors constitué dans l'église, pour ce qu'il me paraît à moi-même, comme très vraisemblable, mais sans oser l'affirmer comme ce qui précède.

Quoi qu'il en soit, il reste certain que le culte de Sainte Cécile était autrefois en grand honneur à Valognes.

..

Pour confirmer cette assertion, veuillez me permettre d'attirer votre bienveillante attention sur la boiserie du sanctuaire de l'église Saint-Malo. Je n'ai nullement l'intention de la comparer ici avec celle du chœur. L'une et l'autre, j'en conviens sans peine, sont fort remarquables, chacune dans son genre. J'avoue néanmoins que je me sens particulièrement attiré par la boiserie du sanctuaire qui m'apparaît comme une magnifique page d'histoire locale, tant au point de vue de l'art proprement dit qu'au point de vue des traditions religieuses de l'église Saint-

Malo de Valognes.

Cette boiserie porte avec elle sa date et le nom de son auteur ou plutôt de ses auteurs. On lit en effet sur l'un des rayons de la gloire : « En 1720, les « Legendre me finirent. »

Il existe en outre aux archives de la fabrique une note de 1719 ainsi conçue :

« Il a été payé au sieur Le Gendre, architecte, pour valoir sur son marché de *la contretable*, la somme de quatre-vingt-dix-huit livres treize sols, sur sa quittance. Signé Jacques Le Roux de la Fosse, qui était cette année le trésorier de l'église. »

Or, il faut savoir que Valognes à cette époque possédait trois confréries très florissantes : la confrérie du Saint-Sacrement établie avant 1329 ; celle du Saint-Sépulcre, Sainte-Barbe et Sainte-Suzanne fondée en 1539 par noble homme Regnaut Dumaresc ; enfin celle de Sainte Cécile dont l'autel, je le repète, fut supprimé par suite des ordonnances épiscopales de 1699 et 1727.

Voilà donc les trois idées, les trois faits qui dominaient tous les esprits, vers 1700, époque vers laquelle fut exécuté le magnifique travail de notre sanctuaire. Une dévotion vive envers le Très Saint-Sacrement de l'autel et la « douloureuse mort et passion de notre Sauveur » ; une sainte célèbre, Sainte-Cécile, dont on voyait avec peine disparaître l'image depuis si longtemps vénérée : voilà la synthèse des traditions toutes locales dont les artistes s'inspirèrent, ou plutôt qui s'imposèrent d'elles-mêmes à leur esprit pendant la conception de leur

œuvre et qui ne durent pas les quitter un seul moment pendant la réalisation de leur idéal.

Les trois pages de cette charte mémorable où les auteurs ont su graver, en caractères admirables, les emblèmes des trois dévotions les plus chères à nos aïeux, sont dignes de faire l'objet d'une étude spéciale.

Je ne veux vous signaler en ce moment que les attributs se rapportant à la musique, qui sont sculptés à l'intérieur de la voussure, autrement dit sur l'intrados de la baie du milieu, derrière le maître autel. J'y trouve les principaux instruments de musique en usage à la fin du XVII^e siècle : le triangle et ses baguettes, le flageolet, la mandoline, la flûte, la lyre, le violon et ses archets, le serpent et la harpe, la guitare et le hautbois.

Cette multiple reproduction des divers emblèmes de l'harmonie, c'est évidemment Sainte Cécile avec sa confrérie, ses hymnes et ses joyeux cantiques. Ce beau travail des Le Gendre confirme à merveille les documents que je viens de vous signaler et démontre, à sa façon, que, dans les siècles passés, la musique religieuse fut toujours en honneur dans la ville de Valognes.

..

On a découvert, il y a déjà nombre d'années, dans l'église du Puy, une ancienne peinture, représentant les arts libéraux d'une manière fort curieuse. La musique y a près d'elle un orgue, Jubal, le père des

musiciens, et Tubalcaïn qui tient un marteau dans chaque main et une enclume devant lui.

Sa légende dit ce que nous venons d'affirmer, avec preuves à l'appui, concernant la musique religieuse jadis en si grande estime à Valognes :

Invenere locum per me modulamina vocum.

« Louons donc, dirai-je en finissant avec nos Saints Livres, louons ces hommes pleins de gloire, qui sont nos pères et dont nous sommes la race ;... car ils ont recherché par leur habileté l'art des accords de la musique. » *Laudemus viros gloriosos parentes nostros in generatione sua... in peritia sua requirentes modos musicos.* (Eccli. XLIV, 1-5.)

A la vérité, ce goût prononcé pour l'étude de la musique et le culte de nos aïeux envers Sainte-Cécile, que nous avons constaté dans la ville de Valognes, dut se manifester sous une forme quelconque dans une foule d'autres contrées, car, partout et toujours, l'Eglise catholique a attaché une grande importance à la culture des Beaux-Arts en général et de l'art musical en particulier. Cela se comprend sans peine. Une religion, qui toujours tournée vers l'infini et l'incommensurable, éveille dans l'âme des sentiments mystérieux auxquels il faut trouver une expression, devait nécessairement, en suivant le penchant de sa nature, s'emparer de la puissance musicale pour exprimer l'inexprimable, pour dire ce que ni la pierre ni la couleur ne pouvaient rendre dans l'architecture, la sculpture et la peinture. La peinture servit en quelque sorte de transition entre l'œil et l'oreille, entre le monde antique et le monde chrétien.

Avec la musique, ce fut presque l'immatériel, le spirituel, qui devint un moyen pour rendre les choses les plus subtiles de l'esprit. La musique devint tout d'abord une partie essentielle du culte catholique, ce fut la voix mystérieuse de l'infini, de l'incompréhensible, du divin. En sorte que, en dernière analyse, la musique actuelle est un fruit de la civilisation chrétienne. Si elle a perdu de vue ses origines, cela n'empêche pas qu'elle ne soit issue du choral grégorien, musique essentiellement Chrétienne, qui s'appropriâ, en commençant, les mélodies antiques et qui atteignit sa plus haute perfection dans les chefs-d'œuvre des Palestrina, des Orlando di Lasso, des Lotti, des Allegri, des Pergolèse, des Scarlotti et autres. Cette musique céleste qui, tour à tour, abat et relève l'âme, qui exclut du cœur toute malice et toute impureté, et qui le remplit de sérénité, de lumière, de paix et de bonheur, — quiconque, une fois seulement dans sa vie, a eu le bonheur de l'entendre dans la chapelle Sixtine, au Vatican, comprend sans peine ce que disait modestement un maître : « Je n'ai fait qu'écouter les anges et répéter ce qu'ils chantaient. »

N'est-ce pas ce que semble dire aussi Sainte Cécile elle-même dans cet immortel chef-d'œuvre de Raphaël, conservé au musée de Bologne ? « Je n'ai fait qu'écouter les anges et répéter ce qu'ils chantaient !... »

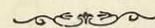
Dans les airs, six anges, émergeant des nuages (un des plus beaux groupes que la peinture ait créés), font entendre des chants divins. Sur la terre, quatre saints ou saintes, debout près de Sainte Cécile, les

écoutent avec délices. Au centre, l'héroïne, les yeux fixés sur le ciel, est comme ravie en extase; elle a jeté ces instruments qui lui étaient autrefois si chers, — violon, triangle, cymbales, — l'orgue même, l'instrument sacré par excellence, s'échappe de ses mains. Son voisin, Saint-Paul, oublie tout pour savourer, comme elle, ces divines mélodies; les yeux baissés, le menton appuyé sur sa main droite, la gauche négligemment posée sur son épée, le fougueux lutteur, l'ardent apôtre des Gentils est perdu dans une rêverie sans fin. En face de lui, Sainte Marie-Madeleine se retourne vers le spectateur, comme pour lui faire part de ses impressions. Au fond enfin, Saint-Jean et Saint-Augustin se livrent sans réserve à leur enthousiasme et s'expriment l'un à l'autre, par leurs regards et leurs gestes, la vivacité de leurs sentiments.

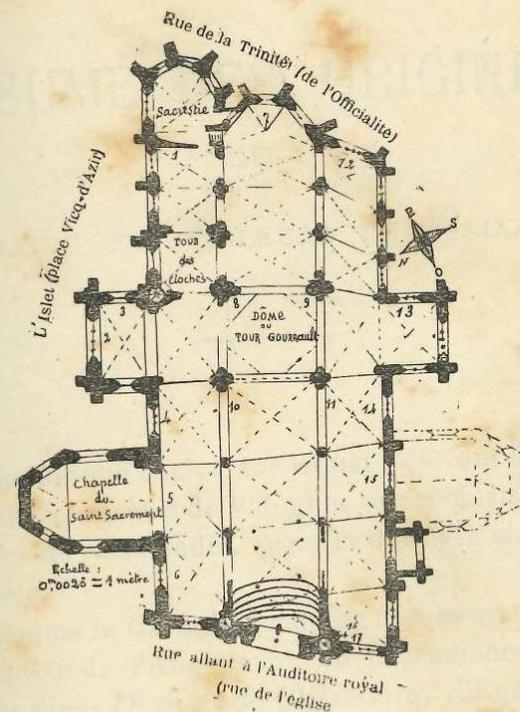
En présence de cette toile qui nous transporte dans le vaste domaine de l'harmonie et nous entr'ouvre des horizons sans limites, on oublie l'histoire, pourtant si touchante, de la jeune noble romaine pour ne plus voir que la splendide glorification de l'idée chrétienne et de l'art placé sous sa protection.

J.-L. ADAM.

Chaplain des Augustines
de Valognes.



PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-MALO DE VALOGNES.



LÉGENDE. — 1. Autel St Sébastien. — 2. Autel St Jean-Baptiste 1364 à 1699. — 3. Autel St-Michel; St Vincent; St Laurent et St Eloi. — 4. Autel St Pierre jusqu'en 1727. — 5. Autel du Saint-Sacrement dès 1478. La Chapelle fut construite de 1698 à 1730. — 6. Autel St Etienne dès 1591. — 7. Maître autel dédié à St-Malo et primitivement peut-être à la Ste Trinité. — 8. Autel St Nicolas jusqu'en 1794. — 9. Autel Notre-Dame jusqu'en 1794. — 10. Autel St Siméon dès 1530 à 1727. — 11. **Autel Sainte Cécile**, jusqu'en 1727. — 12. Autel de N.-D. de Pitié, puis de N.-D. du Rosaire depuis 1607, enfin de Saint François d'Assise depuis 1840. — 13. Autel de l'Annonciation, dès avant 1434; autel St Gabriel, Ecce homo, du Sacré-Cœur, puis de la Sainte Vierge. — 14. Autel St Cosme et St Damien jusqu'en 1727. — 15. Autel Sainte Anne. La chapelle voisine dédiée à la Ste Vierge avait été construite en 1734; elle fut démolie en 1842. — 16. Autel Saint Adrien jusqu'en 1727. — 17. Autel du Saint-Sépulcre de 1532 à 1718, au moins.